

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 9 juillet à 14 h 30
« Le rôle des retraités dans la société »

Document N°1
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Note de présentation générale

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Le rôle des retraités dans la société

L'allongement de l'espérance de vie permet aux retraités de jouer un rôle croissant dans la société et de prendre une place de plus en plus importante dans la solidarité intergénérationnelle au sein de la famille. Les retraités disposent en effet de temps libre, d'un niveau de vie moyen globalement satisfaisant et dans l'ensemble d'un bon état de santé - du moins pour les plus jeunes.

Le rôle économique et social des retraités revêt des aspects divers. Les retraités peuvent prendre part à la vie associative et jouer un rôle important dans la vie civique par leur vote. Surtout, ils peuvent se rendre utiles à la collectivité en consacrant du temps à autrui de multiples façons : à travers le bénévolat associatif ; en exerçant des mandats électifs ; en gardant leurs petits-enfants, en s'occupant de parents dépendants, et plus généralement en aidant les membres de leur famille ou d'autres personnes (courses, bricolage, services divers, etc.). Grâce à toutes ces activités consacrées à autrui, les retraités contribuent à la création de richesse, bien qu'ils n'exercent aucune activité rémunérée – sauf dans le cas particulier du cumul emploi-retraite. Cette création de richesse n'est pas prise en compte dans le calcul habituel du PIB¹, mais pourrait être incluse dans une définition élargie du PIB. Enfin, les retraités contribuent aux transferts financiers entre générations à travers les aides financières apportées aux membres de leur famille, les donations et les héritages. Ces transferts financiers s'effectuent essentiellement depuis les personnes âgées vers leurs descendants ; ils opèrent ainsi une redistribution intergénérationnelle allant dans le sens inverse du système de retraite en répartition notamment.

Ce dossier documente ces différents aspects du rôle des retraités, sans prétendre à l'exhaustivité. La présente note aborde successivement la vie associative des retraités (partie 1), leur vie civique (partie 2), et le temps qu'ils consacrent à garder leurs petits enfants ou à aider des personnes extérieures au ménage (partie 3). Elle propose ensuite une évaluation de la richesse produite à travers les activités des retraités consacrées à autrui (partie 4). Enfin, elle aborde les transferts financiers au sein de la famille (partie 5).

Le rôle joué par les retraités dans la société est souvent indissociable du rôle joué par les seniors, qu'ils soient actifs ou retraités. Néanmoins, le dossier s'efforce de repérer l'effet propre du passage à la retraite : dans quelle mesure les activités des retraités sont-elles liées à l'âge (ou à la position dans le cycle de vie : départ des enfants du domicile parental, naissance des petits-enfants, etc.), ou bien au fait d'être à la retraite et de ne plus travailler ?

En effet, les réformes des retraites d'ores et déjà engagées conduisent à relever l'âge effectif de la retraite – mouvement qui devrait s'accélérer selon les dernières projections du COR (hausse de près de deux ans dans les dix prochaines années) et qui s'accompagne d'une augmentation sensible du taux d'emploi des seniors. Dans ce contexte, si les activités pratiquées par les retraités les plus jeunes étaient principalement liées au fait d'être à la retraite et de ne plus travailler, le rôle des retraités dans la société pourrait être modéré par le relèvement de l'âge de la retraite. En revanche, si les activités pratiquées par les seniors

¹ Le PIB ne prend en compte en principe que les activités rémunérées. Les activités domestiques, bénévoles, ou les services rendus entre ménages sont ainsi en principe ignorés dans le PIB.

étaient essentiellement liées à l'âge et indépendantes de leur statut d'activité, le relèvement de l'âge de la retraite aurait *a priori* peu d'impact sur le rôle joué par les seniors dans la société.

La plupart des résultats présentés dans ce dossier concernent la France. Deux documents du dossier apportent un éclairage international grâce à l'enquête SHARE (**documents n° 5 et n° 6**) et montrent que la France ne se démarque pas notablement des autres pays européens.

1. La participation des retraités à la vie associative : adhésion et bénévolat

Les activités associatives (**document n° 2**) peuvent relever d'activités de loisirs (sport, culture, etc.) ou de travail bénévole où l'adhérent consacre du temps à aider une association (tâches de gestion ou d'organisation) ou des tiers (actions à caractère altruiste ou caritatif). Il convient ainsi de distinguer le simple fait d'adhérer à une association (qui s'apparente souvent à une consommation de loisirs et qui reflète plutôt le bien-être social) et le bénévolat associatif des adhérents (qui s'apparente à une activité utile à la collectivité).

Il est délicat de proposer une estimation de la proportion d'adhérents ou de bénévoles parmi les retraités, et de la comparer à celle des actifs. De nombreuses enquêtes existent sur le sujet, et leurs résultats peuvent différer selon le champ des associations couvertes ou bien selon le mode de questionnement. En effet, beaucoup d'adhérents ou de bénévoles ne participent qu'épisodiquement à la vie de leur association en y consacrant peu de temps.

1.1. L'adhésion à une association

La proportion d'adhérents à une association est comparable chez les retraités et les actifs, de l'ordre de 40 %. Le taux de participation culmine entre 60 et 70 ans, puis il diminue en général avec l'âge, avec toutefois des différences selon le type d'associations. Cette diminution avec l'âge au-delà de 70 ans s'observe également au niveau européen (**document n° 5**).

Le **document n° 2** montre que ce déclin apparent avec l'âge s'explique en fait par l'état de santé et le niveau d'éducation, les générations les plus jeunes étant plus diplômées. En effet, les retraités diplômés et en bonne santé conservent un taux de participation élevé même à un âge avancé.

Il est vraisemblable que le temps libéré par le passage à la retraite favorise l'adhésion à une association. En effet, chez les 55-65 ans, le taux d'adhésion des retraités est supérieur à celui des non-retraités, et un quart des adhésions des retraités sont postérieures au passage à la retraite. L'enquête européenne SHARE permet de suivre en panel un échantillon de seniors avant et après le passage à la retraite ; les premiers résultats provisoires de l'exploitation des quatre premières vagues suggèrent que le passage à la retraite serait l'occasion de s'engager dans des activités associatives pour ceux qui n'y participaient pas avant (**document n° 5**).

La participation à la vie associative s'inscrirait ainsi, pour un certain nombre de personnes, durant la période s'écoulant entre le passage à la retraite et la dégradation de l'état de santé liée au vieillissement. L'émergence d'une population de retraités en bonne santé a vraisemblablement favorisé le développement des associations. Le relèvement de l'âge de la retraite pourrait *a contrario* freiner ce mouvement.

1.2. Le bénévolat associatif

Un peu moins d'un adhérent à une association sur deux effectue des activités bénévoles, parmi les retraités comme parmi les actifs. Ainsi la proportion de personnes effectuant du bénévolat associatif est comparable chez les retraités et les actifs, de l'ordre de 20 %.

Certaines études concluent que le bénévolat est relativement fréquent chez les retraités, alors que d'autres arrivent à la conclusion inverse. Selon deux enquêtes de l'INSEE (EPCV 2002 et SRCV 2008)², les retraités seraient relativement moins nombreux à effectuer du bénévolat. Les enquêtes menées par l'association « France bénévolat »³ montrent au contraire un taux de bénévolat élevé parmi les retraités, sur un champ plus large d'associations. Selon l'enquête « Vie associative 2010 » exploitée dans le **document n° 2**, la proportion de bénévoles serait un peu supérieure parmi les retraités.

En fait, la plupart des bénévoles ne donnent de leur temps qu'occasionnellement : pour un bénévole actif ou retraité, le temps médian consacré au bénévolat est de l'ordre de 15 heures par an. Seule une petite minorité des bénévoles effectue un véritable travail régulier équivalent à un temps partiel (environ un bénévole sur dix effectue plus de 150 heures par an de bénévolat). Les retraités font un peu plus souvent partie de ces bénévoles fortement impliqués que les actifs. Les retraités sont aussi nombreux à exercer des responsabilités : un responsable associatif sur deux est retraité.

L'enquête Emploi du temps de l'INSEE montre que, chez les 50-70 ans, le temps moyen consacré au bénévolat associatif est plus important parmi les retraités que parmi les actifs, à âge égal (**document n° 7**). Ce résultat suggère que le passage à la retraite favorise le bénévolat.

2. La participation des retraités à la vie civique

Les retraités peuvent participer à la vie civique en votant, en exerçant un mandat électif, ou en s'engageant dans une association politique ou syndicale.

2.1. Le vote selon l'âge

La part des retraités dans la population en âge de voter était d'environ 27 % en 2009⁴, cette part augmentant avec le vieillissement de la population. Mais la part des retraités parmi les votants apparaît plus importante dans la plupart des scrutins. En effet, les jeunes sont moins souvent inscrits sur les listes électorales que les seniors, et leur taux de participation (votants parmi les inscrits) est également plus faible.

Le **document n°3.1** montre ainsi que le taux d'inscription sur les listes électorales était, il y a une dizaine d'années, de 96 % parmi les retraités, alors qu'il descendait à environ 80% parmi les jeunes générations. En outre, l'analyse de plusieurs scrutins (1^{er} tour de l'élection présidentielle de 1995, 1^{er} tour des élections législatives de 1997, 1^{er} tour de l'élection

² (1) Enquête EPCV 2002 : « La vie associative en 2002 : 12 millions de bénévoles » ? INSEE Première n°946.

(2) Enquête SRCV 2008 : « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », INSEE Première n°1327.

³ « La situation du bénévolat en France en 2013 », France Bénévolat.

⁴ Pour obtenir la part exacte des retraités dans l'électorat potentiel, il conviendrait de ne conserver que les personnes de nationalité française, ce qui augmenterait très légèrement la part des retraités.

présidentielle de 2002) révèle un taux de participation des retraités relativement élevé⁵ (91 %, contre 86 % pour l'ensemble des inscrits), tandis que le taux de participation des jeunes de moins de 26 ans n'était que de 73 %. Il en résulte que 88 % de l'ensemble des retraités avaient voté lors de ces scrutins, contre 77 % de la population en âge de voter. Les retraités étaient ainsi surreprésentés parmi les votants. De ce point de vue, le comportement électoral des retraités ne différait pas de celui des seniors âgés de 50 ans ou plus.

Cependant, l'analyse de l'élection présidentielle de 2012 (**document n° 3.2**) vient nuancer ces résultats plus anciens. En effet, les jeunes apparaissent plus souvent inscrits sur les listes électorales qu'il y a dix ou quinze ans (taux d'inscription de 90 %), notamment du fait de l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales et leur taux de participation au 1^{er} tour des présidentielles n'a pas diminué pour autant. Au total, aux élections présidentielles de 2012, la proportion de votants (produit du taux d'inscription et du taux de participation) apparaît minimale aussi bien chez les plus jeunes (moins de 40 ans) que chez les plus âgés (plus de 80 ans)⁶. Notons cependant que, lors des élections de 2007 et 2008, les jeunes ont plus participé aux élections présidentielles qu'aux autres scrutins législatifs ou municipaux, ce qui n'est pas le cas des seniors (**document n° 3.1**).

2.2. L'exercice d'un mandat électif

Les seniors sont nettement surreprésentés parmi les élus locaux, du moins parmi les maires et les conseillers généraux (voir le tableau ci-après). Aux élections municipales de 2008, les 50-65 ans sont surreprésentés parmi les élus aux conseils municipaux ; de plus, les maires sont plus âgés que les conseillers municipaux, car la probabilité pour un conseiller municipal d'être élu maire augmente avec l'âge (Michel Koebel, 2012)⁷. Ainsi, au lendemain de leur élection en 2008, l'âge moyen des maires était de 56 ans et 10 mois et 42,2 % d'entre eux avaient 60 ans ou plus. Il en résulte que 59,5 % des maires ont 60 ans ou plus en 2013.

Pourtant, les retraités apparaissent à peine surreprésentés parmi les maires et les conseillers généraux, tandis qu'ils apparaissent sous-représentés parmi les conseillers municipaux et les conseillers régionaux. Ainsi le portrait de l'élu local correspondrait à un senior en activité plutôt qu'à un retraité. Deux éléments pourraient expliquer que la part de retraités parmi les élus locaux apparaît inférieure à celle des 60 ans et plus dans les statistiques du ministère de l'intérieur (voir le tableau ci-après). La première serait que certains élus – notamment ceux qui exercent les mandats les plus importants – se déclareraient comme actifs du fait même de leurs activités politiques, même s'ils perçoivent une pension de retraite. La seconde serait qu'il existe un lien entre la poursuite d'une activité professionnelle après 60 ans et l'exercice d'un mandat électif. Notons que beaucoup d'élus – notamment les maires – ont un âge proche de 60 ans et que certains d'entre eux ont pris leur retraite depuis la date de leur élection.

⁵ La source utilisée est une enquête auprès des ménages. Ainsi les résultats portent sur les retraités vivant en ménage ordinaire, non compris les retraités en institution.

⁶ La source utilisée est une enquête administrative, qui tient compte des personnes âgées en institution.

⁷ Michel Koebel, « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », Métropolitiques, octobre 2012. <http://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipauxrepresentent.html>.

Part des seniors et des retraités parmi les élus locaux

<i>en %</i>	Part des 60 ans et plus (âge au lendemain de l'élection ¹)	Part des retraités (situation déclarée lors de l'élection)
Conseillers municipaux (<i>élections de 2008</i>)	22,6 % *	19,6%
Maires (<i>élections de 2008</i>)	42,2 %	32,4%
Conseillers généraux (<i>élections de 2011</i>)	51,5 %	29,9%
Conseillers régionaux (<i>élections de 2010</i>)	20,4 %	9,9%
Part des seniors et des retraités au sein de la population de 18 ans et plus, en 2009**	28,7%	27,2%

¹ Age au 31 janvier 2009 pour les conseillers municipaux et maires ; au 1^{er} février 2012 pour les conseillers généraux ; au 31 décembre 2010 pour les conseillers régionaux.

Sources : Ministère de l'Intérieur, « Les collectivités locales en chiffres », 2009 à 2013

sauf (*) Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus, calculs d'après Michel Koebel (2012)

et (**) INSEE, recensement de 2009

2.3. L'engagement politique ou syndical

L'engagement dans une association politique ou syndicale relève de la même logique que l'adhésion aux associations, avec un taux d'adhésion des retraités décroissant avec l'âge au niveau français (**document n° 2**) comme au niveau européen (**document n° 5**). Les effets de l'âge (en raison de la dégradation de la santé) se combinent sans doute ici avec ceux de la génération : les nouvelles générations de retraités du baby-boom ont connu dans leur jeunesse des engagements politiques ou syndicaux qui les ont marqués (**document n° 2**).

3. Les aides apportées par les retraités à leur famille ou à d'autres personnes

Sont abordées ici les aides apportées par les seniors et les retraités à autrui, à savoir le temps que ceux-ci consacrent à aider des personnes situées en dehors de leur ménage, appartenant ou non à leur famille.

Il s'agit tout d'abord des aides entre générations au sein de la famille élargie. La plus fréquente d'entre elles est la garde des petits-enfants par les grands-parents (**document n° 4**). Ces aides prennent également la forme d'activités domestiques diverses comme les courses, les tâches ménagères ou le bricolage, sans oublier les soins aux personnes âgées dépendantes. Contrairement aux aides financières qui s'effectuent essentiellement des ascendants vers les descendants (voir le point 5.), les aides sous forme de services se dirigent à la fois vers les descendants et vers les ascendants. Ainsi les actifs seniors et jeunes retraités constituent une « génération pivot », aidant à la fois leurs enfants devenus autonomes (garde des petits-enfants et autres activités) et leurs parents dépendants ; symétriquement, les retraités les plus âgés reçoivent fréquemment de l'aide de leurs enfants. Ce résultat, mis en évidence pour la France par Claudine Attias-Donfut (1995)⁸, se retrouve au niveau européen (**documents n° 5 et n° 6**).

⁸ ATTIAS-DONFUT C., 1995, « Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État », Paris, Nathan, 352 p.

Les aides apportées à autrui incluent aussi le temps consacré à aider des personnes extérieures à la famille (voisins, amis, etc.). Ces activités s'apparentent parfois à du bénévolat effectué en dehors du cadre associatif. Alors que les personnes les mieux insérées sur le marché de l'emploi effectueraient plutôt du bénévolat dans le cadre associatif, les personnes plus éloignées du marché du travail (chômeurs ou inactifs) effectueraient des activités bénévoles dans un cadre plus informel⁹.

3.1. La garde des petits-enfants

On devient grand-parent en moyenne entre 50 et 60 ans et, vers l'âge de 60 ans, la plupart des grands-parents s'occupent régulièrement ou occasionnellement de leurs petits-enfants. En France, les grands-parents représentent environ 4 % de la garde des enfants de moins de 3 ans, 11 % des gardes du mercredi et 5 % des gardes de sortie d'école pour les enfants de 3 à 6 ans (**document n° 4**).

La garde des petits-enfants est, parmi les aides à la famille, l'activité la mieux partagée en Europe. Dans les pays du Nord, la garde des petits-enfants par les grands-parents est plus fréquente car la plupart des mères travaillent. Dans les pays du Sud, elle est moins fréquente, mais les grands-parents qui gardent leurs petits-enfants y consacrent plus de temps, car les mères qui travaillent sont moins nombreuses mais ont moins accès à d'autres modes de garde (**document n° 6**).

Les aides grand-parentales ne sont pas propres aux retraités : maximales vers 60 ans, elles sont apportées à la fois par des retraités, par des actifs, et des femmes inactives avant la retraite. Elles semblent relativement indépendantes de l'exercice d'une activité professionnelle, même si les grands-mères retraitées - ou les grands-mères inactives avant la retraite - ont tendance à y consacrer plus de temps que celles qui travaillent, et si les grands-pères retraités sont plus nombreux à s'investir dans cette activité que ceux qui travaillent (**documents n° 6 et n° 7**).

La question se pose donc, dans un contexte d'accroissement de l'emploi des seniors, de permettre aux grands-parents en activité de mieux concilier garde des petits-enfants et vie professionnelle. A cet égard le **document n° 4** du Centre d'analyse stratégique (CAS), qui figure au dossier pour les éléments de constat qu'il propose sur la grand-parentalité, formule des propositions qui n'engagent aucunement le COR.

3.2. Les autres aides et services rendus

Les diverses activités domestiques effectuées pour autrui peuvent être pratiquées à tout âge, mais la fréquence de ces activités et le temps qui leur est consacré atteignent leur maximum entre 50 et 70 ans (**document n° 7**). Ce pic d'activité semble avant tout lié à la période du cycle de vie où l'on devient la « génération pivot » qui aide à la fois ses enfants devenus autonomes et ses parents encore vivants.

Cependant, le passage à la retraite semble jouer un rôle, que l'on peut cerner en comparant les actifs et les retraités, à âge égal, entre 55 et 65 ans. Pour mener cette analyse, il convient de distinguer les hommes et les femmes, sachant que ces dernières accomplissent plus de travail domestique y compris pour autrui. Et, parmi les femmes, il convient de distinguer trois

⁹ « La situation du bénévolat en France en 2013 », France Bénévolat.

groupes : les femmes actives, les femmes retraitées, et les autres femmes inactives (celles qui ont cessé leur activité avant la retraite et qui sont encore nombreuses parmi les générations actuelles de seniors). Ce sont ces femmes éloignées du marché du travail qui consacrent le plus de temps à autrui, plus même que les femmes retraitées du même âge, alors que les femmes retraitées n'apportent pas beaucoup plus d'aides que les femmes actives. Pour les hommes, le passage à la retraite semble jouer un rôle plus important : les hommes retraités consacrent nettement plus de temps à aider autrui que les hommes actifs. Par ailleurs, les rôles différenciés des hommes et des femmes dans la nature des activités pratiquées sont moins marqués au moment de la retraite.

Au total, si ces différences de comportement persistaient, le rôle joué par les seniors en matière de services rendus pourrait être quelque peu contrarié par le relèvement de l'âge effectif de la retraite et par la montée du taux d'activité des femmes seniors au fil des générations.

4. Une évaluation globale du temps consacré par les retraités à autrui

Le **document n°7** évalue globalement le temps consacré par les retraités à aider autrui, à partir de l'enquête Emploi du temps 2010 de l'INSEE ; puis il propose une estimation au niveau macroéconomique de la richesse ainsi créée par les retraités, en reprenant la méthodologie utilisée pour valoriser la production domestique - c'est-à-dire l'ensemble des activités domestiques réalisées par les ménages (tâches ménagères, bricolage, éducation des enfants, etc.)¹⁰.

Cette valorisation de l'aide apportée à autrui constitue un indicateur visant à quantifier l'utilité sociale des retraités. Plusieurs estimations peuvent être proposées selon le périmètre des activités retenues. Le périmètre le plus large inclut toutes les aides évoquées jusqu'à présent, y compris le bénévolat associatif¹¹.

Toutefois, cette valorisation prend en compte uniquement les aides apportées aux personnes hors ménage. Elle ignore ainsi les aides apportées à une personne du ménage, comme le temps consacré par les retraités âgés à apporter des soins à leur conjoint dépendant.

4.1. Le temps consacré par les retraités à aider autrui

Selon le périmètre des activités retenues, chaque retraité consacre en moyenne entre 40 et 110 heures par an à aider autrui. Sur l'ensemble des retraités, ceci représente un volume horaire global compris entre 0,6 et 1,4 milliard d'heures par an. Plus des deux tiers de ce volume horaire est accompli par les retraités de moins de 70 ans.

Les retraités apportent ainsi entre 35 et 40 % de l'aide à autrui apportée par l'ensemble de la population – qui représente un volume global compris entre 1,6 et 3,4 milliards d'heures par an selon le périmètre des activités retenues.

A titre de comparaison, le travail rémunéré accompli par les actifs représente 38 milliards d'heures par an.

¹⁰ Delphine Roy, « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », Insee Première n°1423.

¹¹ Dans ce périmètre élargi, le temps consacré aux associations représente 36 % du temps consacré à autrui.

La DREES a également réalisé pour le CAS une estimation du temps consacré à la garde des petits-enfants à partir de l'enquête « modes de garde » (**document n° 4**) : le volume horaire de garde effectuée par l'ensemble des grands-parents (retraités ou non) serait de l'ordre de 23 millions d'heures par semaine, équivalent à celui des assistantes maternelles. Ce résultat souligne la part importante que prend la garde des petits-enfants parmi les aides à autrui.

4.2. La richesse produite en aidant autrui

Les activités pour autrui sont valorisées en calculant le salaire qu'il faudrait verser à un salarié accomplissant la même tâche. Si l'on retient une valorisation au SMIC (charges patronales incluses), les aides apportées à autrui par les retraités représenteraient entre 6 et 14 milliards d'euros en 2010, soit 0,3 à 0,7 % du PIB, selon le périmètre des activités retenu.

Valoriser les activités des retraités au SMIC fait implicitement l'hypothèse que leur productivité est à peu près équivalente à celle d'un salarié payé au SMIC. Ceci revient à ignorer les compétences spécifiques des retraités, qui pourraient justifier une productivité supérieure au SMIC. Une estimation plus haute (entre 9 et 23 Md€ soit entre 0,5 et 1,2 % du PIB) peut être proposée en valorisant les activités des retraités sur une base supérieure au SMIC¹². Cependant, il se pourrait que la productivité des retraités soit inférieure à celle des salariés, c'est-à-dire qu'un retraité accomplisse une même tâche plus lentement qu'une personne rémunérée, soit parce qu'il a du temps libre et qu'il prend son temps, soit parce que son état de santé est dégradé et qu'il a besoin de plus de temps.

5. Les transferts financiers vers les descendants

Le rôle des retraités dans la société passe également directement par des transferts financiers essentiellement dirigés vers leurs descendants. Plus largement, les seniors – qu'ils soient ou non retraités - transmettent des sommes d'argent importantes à leurs descendants de leur vivant, de façon formelle (donations) ou non (aides financières), avant de leur laisser éventuellement un héritage (**document n° 8**).

5.1. Les héritages et donations

Les successions déclarées au fisc représentaient en 2006 un montant de l'ordre de 100 milliards d'euros (soit 5,5 % du PIB), dont environ 40 milliards d'euros de donations (soit 2,2 % du PIB) et 60 milliards d'euros d'héritages (soit 3,2 % du PIB). En fait le volume des héritages est sensiblement plus important¹³, d'une part parce que les sommes transmises dans le cadre de l'assurance-vie échappent aux successions, d'autre part parce que les successions dont l'actif taxable est inférieur à 50 000 € ne doivent pas être déclarées. La part des successions dans le PIB tend à s'accroître car le patrimoine des ménages progresse plus vite que le PIB et le patrimoine des personnes âgées progresse au fil des générations.

¹² L'INSEE propose une évaluation au coût horaire moyen d'un employé de maison, ce qui donne un résultat proche d'une valorisation au coût des professionnels de chaque activité domestique.

¹³ Selon Thomas Piketty (« On the long-run evolution of inheritance », Quarterly journal of economics, 2011), l'ensemble des sommes transmises aux descendants (héritages imposables ou non, donations, aides financières) dépasserait 12% du PIB en 2008.

Avec l'allongement de l'espérance de vie, l'héritage intervient de plus en plus tardivement dans le cycle de vie : l'âge médian du premier héritage est de 47 ans en 2010. Il en résulte que les retraités représentent 54 % des héritiers (personnes ayant déjà perçu un héritage).

Dans ce contexte, on peut juger souhaitable que les successions soient transmises aux plus jeunes sous forme de donations, pour opérer une redistribution intergénérationnelle, et pour permettre aux plus jeunes de réinvestir les sommes reçues notamment dans l'immobilier ou la création d'entreprises. La première donation intervient ainsi à un âge médian de 34 ans en 2010.

Les retraités jouent un rôle important dans les donations : ils représentent environ 80 % des ménages ayant effectué une donation en 2010. L'âge moyen des donateurs était par exemple de 70 ans en 2000, d'après les donations déclarées au fisc à cette date¹⁴. Toutes choses égales par ailleurs, et notamment à âge égal, les retraités ont plus souvent effectué une donation que les actifs, surtout s'ils sont des anciens non-salariés. Pour ces derniers, et notamment pour les agriculteurs, le passage à la retraite s'accompagne souvent de la transmission du patrimoine professionnel aux enfants.

5.2. Les aides financières

Les aides financières au sein de la famille sont plus souvent destinées aux descendants qu'aux ascendants : alors que 41 % des ménages ayant des enfants hors du domicile les ont déjà aidés à un moment ou à un autre, seulement 14 % des ménages ayant des parents en vie les ont déjà aidés. Les aides aux enfants sont souvent effectuées au moment où ces derniers démarrent dans la vie (études, recherche d'emploi, etc.). Les aides aux parents sont souvent destinées à financer un séjour en maison de retraite.

Par conséquent, les aides financières sont le plus souvent versées aux ménages jeunes par des ménages âgés de plus de 45 ans. Cependant, les ménages très âgés versent moins d'aides financières que les ménages âgés de 45 à 65 ans, car ils n'ont plus à aider ni leurs enfants, en principe devenus autonomes financièrement, ni leurs parents, souvent décédés. Ce serait donc vers 60 ans que les ménages seraient le plus contributeurs nets (voir le tableau ci-après).

Le statut de retraité a semble-t-il peu d'impact, à âge égal, sur la probabilité de verser une aide financière. Le versement des aides semble davantage lié à la situation de la personne aidée (enfant étudiant ou chômeur, parent dépendant à faibles ressources).

Les aides financières sont de nature diverses (versements réguliers d'une somme d'argent, don à l'occasion d'un événement, mise à disposition d'un logement, prêt d'argent, cadeaux, argent de poche, etc.). Il est de ce fait difficile de les recenser et de les évaluer. Les enquêtes Budget de famille de l'INSEE fournissent une estimation des aides versées et reçues à chaque âge (voir le tableau ci-après) ; les aides financières représenteraient selon cette source un peu plus de 1,1 % du PIB. Le **document n° 4** cite une autre estimation, à 1,5 % du PIB¹⁵.

¹⁴ Source DGI, 2000.

¹⁵ Source : André Masson, « Des liens et des transferts entre générations », éditions EHESS, 2009.

Aides financières et cadeaux achetés au cours d'une année selon l'âge de la personne de référence

Âge de la personne de référence	Montant offert en € (total)	Montant reçu en € (total)	Solde ⁽¹⁾ en €	Argent ou cadeau offert à enfant ou petit-enfant ⁽²⁾ (%)	Argent ou cadeau offert à père/mère, grand-parent ⁽²⁾ (%)	Argent reçu des père/mère ou grands-parents ⁽²⁾ (%)	Argent reçu d'enfant ou de petit-enfant ⁽²⁾ (%)	Effectif
24 ans et moins	223	2 340	+ 2 042	16	64	62	0	354
25-34 ans	356	1 024	+ 668	19	62	42	0	1 589
35-44 ans	447	660	+ 213	23	52	35	0	2 135
45-54 ans	950	532	- 418	52	36	21	2	2 179
55-64 ans	856	362	- 494	67	18	6	3	1 497
65-74 ans	745	482	- 263	73	10	1	4	1 487
75 ans et plus	764	628	- 136	69	6	0	3	1 064
Ensemble	661	688	+ 27	47	35	21	1,5	10 305

Champ : ménages, France métropolitaine hors DOM.

⁽¹⁾ Solde = montant reçu – montant offert.

⁽²⁾ N'habitant pas au domicile de la personne interrogée.

Source : enquête budget de famille, 2000-2001, INSEE.

d'après Nicolas Herpin et Jean-Hugues Déchaux « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité » Économie et statistique n ° 373, INSEE 2004.